



EB-2015-0201

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE DE

Cornwall Street Railway Light and Power Company Limited pour une exemption l'application de l'article 2.6.1A du Code des réseaux de distribution pour les consommateurs de la grille tarifaire réglementée

La requête

Cornwall Street Railway Light and Power Company Limited (Cornwall Electric) a déposé une requête pour une exemption de l'article 2.6.1A du Code des réseaux de distribution (CRD) qui concerne la fréquence de la facturation. Si elle est approuvée, l'exemption s'appliquerait aux clients résidentiels de Cornwall Electric qui consomment moins de 50 kW. Cornwall Electric demande que la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) accorde cette exemption à compter du 15 avril 2015 et jusqu'au 31 décembre 2019.

La CEO a publié les amendements au CRD mentionnés ci-dessus le 15 avril 2015 (dans le cadre de l'instance EB-2014-0198). L'avis de la proposition de la CEO de modifier le CRD avait été publié le 5 février 2015.

Cornwall Electric déclare ne pas participer au marché de l'électricité de l'Ontario. Par conséquent, l'entreprise n'utilise pas de compteurs intelligents ou de compteurs par intervalles, et aucun prix selon l'heure de la consommation n'est disponible à Cornwall Electric ou à ses clients. Cornwall Electric déclare avoir en place d'autres plans de facturation mensuelle uniforme, dont des solutions de facturation électronique.

Un employé de la CEO à qui a été délégué ce pouvoir conformément à l'article 6 de la Loi statuera sur cette demande. La CEO n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette demande.

Comment consulter la requête

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2015-0201 dans la case « Trouver une requête ». Un exemplaire peut être aussi consulté aux bureaux de la CEO et de Cornwall Electric aux adresses indiquées plus bas.

Comment participer

Les personnes intéressées peuvent participer à l'audience de la requête de la Commission en suivant les étapes décrites dans le présent avis.

Audiences orales ou écrites

Il existe deux types d'audience à la CEO : orale et écrite. La CEO compte traiter cette requête lors d'une audience écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer la raison. Votre demande doit être reçue par la CEO et envoyée en copie à Cornwall Electric avant le **20 juillet 2015**.

Demandes de renseignements

Si vous désirez obtenir des renseignements du requérant, en plus des documents relatifs aux requêtes déposées auprès de la CEO (les « pièces déposées ») et qui sont relatifs à l'audience, vous devez déposer une demande de renseignements par écrit auprès de la CEO et en faire parvenir un exemplaire au requérant au plus tard le **24 juillet 2015**. Assurez-vous de mentionner la page ou l'élément en question des pièces déposées dans chaque demande de renseignements.

Le requérant doit déposer auprès de la CEO des réponses complètes aux demandes de renseignements et les présenter à toutes les parties, au plus tard le **7 août 2015**.

Observations écrites

Vous pouvez exprimer votre point de vue concernant la requête en déposant des observations écrites auprès de la CEO. Vous devez les faire parvenir à la CEO et à Cornwall Electric d'ici le **21 août 2015**.

Si Cornwall Electric entend répondre aux observations, ses réponses écrites doivent être déposées auprès de la CEO et à toute autre partie qui a présenté des observations écrites d'ici le **4 septembre 2015**.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public, ce qui signifie que les observations écrites seront disponibles pour consultation aux bureaux de la CEO et seront publiées sur le site Web de la CEO. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, la CEO supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de cette personne), avant de verser les observations écrites au dossier public. Toutefois, le nom de la personne et le contenu de ses observations feront partie du dossier public.

Comme il a été mentionné ailleurs dans cet avis, vous devez fournir une copie intégrale de vos observations écrites (incluant votre nom, vos coordonnées et le contenu de vos observations) au requérant.

Comment déposer des documents auprès de la Commission

Toutes les observations écrites déposées auprès de la CEO doivent indiquer le numéro de dossier EB-2015-0201 et indiquer clairement le nom de l'expéditeur, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse courriel. Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations écrites et, si possible, une copie électronique en format Word et en format PDF consultable à la CEO, et une copie au demandeur. Toutes les observations écrites envoyées à la CEO doivent être adressées à la secrétaire de la CEO à l'adresse indiquée ci-dessous, et être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

De plus amples renseignements?

Pour de plus amples renseignements sur la façon de participer, veuillez cliquer sur l'onglet « Participer » dans le menu « La CEO et vous » sur la page des consommateurs du site Web de la CEO, à www.ontarioenergyboard.ca. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez appeler le 1 877 632-2727 (sans frais) pour obtenir des renseignements sur la procédure et les modalités de participation.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS OU DES OBSERVATIONS

ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA CEO PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

ADRESSES

Commission de l'énergie de l'Ontario :

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission

Dépôts :

www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/
Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Téléphone : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télécopieur : 416 440-7656

Requérant :

Cornwall Street Railway Light and Power
Limited
1001, rue Sydney
C.P. 1179
Cornwall (Ontario) K6H 5V3
À l'attention de M. Douglas Bradbury

Courriel :

RegulatoryAffairs@FortisOntario.com
Téléphone : 905 994 3634
Télécopieur : 613 932-6498

FAIT à Toronto, le 3 juillet 2015

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission